

Résolution présentée par la République tchèque

Thème	Droits politiques et sociaux
Concerne	La diminution des inégalités salariales à l'échelle mondiale
L'Assemblée Générale,	
Déplorant	les gigantesques inégalités salariales entre les pays et à l'intérieur de ces pays ayant de graves conséquences économiques et sociales sur la population,
Félicitant	des pays tels que l'Islande ou la Finlande où la population la plus pauvre ne touche que 5% de moins que les plus riches en moyenne,
Scandalisée	par les inégalités nettement visibles dans des pays comme le Mexique et le Chili par exemple, où les salaires des plus défavorisés sont de 21 fois moins que les plus riches en moyenne,
Alarmée	qu'en baissant les salaires, en évitant les impôts et en exerçant une forte influence politique, les huit personnes les plus riches au monde possèdent autant que la moitié la plus pauvre de l'humanité,
Convaincue	qu'un changement sociétal visant à réduire l'inégalité salariale est possible avec la volonté des politiques ainsi qu'avec des réformes profondes de redistribution des revenus par la voie d'un salaire minimal,
Appelant	à une solidarité globale défendant les valeurs égalitaires de la déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU,
Décide	de réduire les inégalités salariales autant entre les pays qu'au sein même de ces pays ; <ul style="list-style-type: none">- d'appeler les pays membres de l'ONU à adopter des réformes sociales et fiscales visant à réduire l'inégalité des salaires ;- d'encourager les pays membres de l'ONU à signer et à ratifier la Convention No.131 de l'OIT sur la fixation des salaires minima en se basant sur la Recommandation No.135 sur la fixation des salaires minima ;- de sécuriser un salaire minimum universel par la création d'un fonds commun financé par les pays membres de l'ONU.

Le texte français fait foi